

«Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.»

HSBC Euro Short Term Bond Fund

Part AC(EUR) : code ISIN FR0000972473

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM :

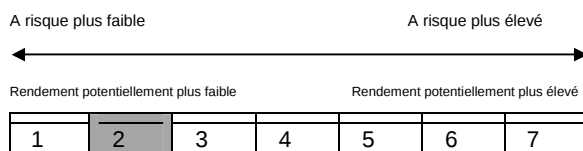
- ▶ Le FCP, de classification AMF obligations et autres titres de créances libellés en euros, a pour objectif de sur-performer l'indicateur de référence Barclays Capital Euro Agregate 1-3 ans sur la durée de placement recommandée.
- ▶ Le FCP est investi en obligations émises par des émetteurs publics ou privés, essentiellement de la zone Euro.
- ▶ Le gérant effectue sur une base discrétionnaire une allocation entre les principales sources de performances suivantes :
 - la gestion active du risque de taux : prises de position en fonction des anticipations de l'équipe de gestion concernant l'évolution des taux d'intérêt,
 - la gestion active du risque de crédit : elle consiste en une sélection rigoureuse des émetteurs en fonction de leur profil rendement / risque, sur la base des analyses effectuées par l'équipe de recherche crédit.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- L'actif du FCP est principalement composé d'obligations et de titres de créance à taux fixe libellés en euros :

- Les émetteurs sélectionnés, publics ou privés, sont notés dans la catégorie investment grade (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent) au moment de l'acquisition.
 - Les titres peuvent être libellés dans une devise autre que l'Euro jusqu'à 10% maximum.
- La fourchette de sensibilité du FCP est (0 ; +3,5). La sensibilité d'une obligation est la variation du prix de cette obligation lorsque les taux d'intérêt varient.
- Le FCP peut investir sur des véhicules de titrisation et des obligations foncières.
- Le FCP peut également utiliser des instruments dérivés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur les risques de taux et de crédit.
- L'indicateur de référence Barclays Capital Euro Aggregate 1-3 est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros de durée de vie résiduelle comprise entre 1 an et 3 ans et notés dans la catégorie *investment grade*.
- Les revenus sont capitalisés.
- La durée de placement recommandée est de 1 an minimum.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachat parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.

Profil de risque et de rendement



- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ L'indicateur de risque est régulièrement réévalué et est donc susceptible d'évoluer dans le temps.

- ▶ Un risque faible ne signifie pas une totale absence de risque. Le risque pour un investisseur dont la devise de référence est différente de celle du FCP peut être plus élevé du fait du risque de change additionnel.
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 2. Cette classification correspond à la volatilité du marché des obligations court terme de la zone euro.

Le risque suivant, non pris en compte dans l'indicateur, peut également avoir un impact sur la valeur liquidative de l'OPCVM :

- ▶ **Risque de crédit** : risque que la situation financière de l'émetteur d'une obligation ou d'un titre de créance se dégrade, le risque extrême étant le défaut de l'émetteur.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements »

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 2%

Frais de sortie aucun

Le pourcentage indiqué est le **maximum** pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

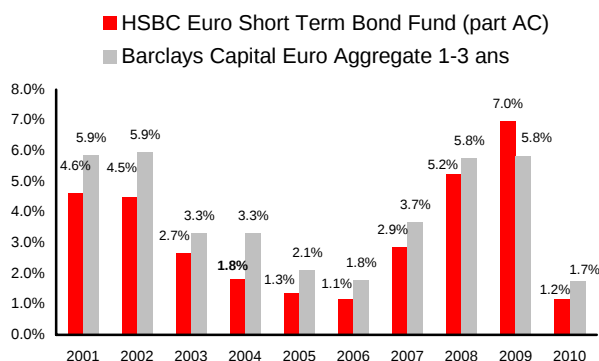
Frais courants 0,68%

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance aucune

- ▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2010 et peut varier d'un exercice à l'autre.
- ▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 13 à 14 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>
- ▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



- ▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.
- ▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie.
- ▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.
- ▶ Le FCP a été créé le 18 décembre 1992.
- ▶ Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- ▶ Dépositaire : Caceis Bank
- ▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Les documents d'information sont également disponibles en Allemand sur le site internet www.assetmanagement.hsbc.com/de.
- ▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion
- ▶ Fiscalité : les parts AC sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM. En particulier, l'OPCVM est soumis au régime de la Directive Européenne 2003/48 CE du 3 Juin 2003 sur la fiscalité de l'épargne.
- ▶ Les parts AC sont représentatives des parts de catégorie AD (code ISIN FR0010503565). Les documents d'information relatifs aux autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion au 01.41.02.51.00. ou par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Les documents d'information sont également disponibles en Allemand sur le site internet www.assetmanagement.hsbc.com/de.
- ▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 octobre 2011.